

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Les mensonges du Maire de Montélimar

Le **17 avril 2020**, le Maire de Montélimar bouclait son document de propagande « informations municipales », avec en page 11, sa photo en train de distribuer des masques à la population. Il ajoutait que 70 000 masques étaient commandés et que leur distribution allait « être fourni à chaque habitant de l'agglomération dans les jours qui viennent ».

Tenant compte du décret du 1<sup>er</sup> avril, malgré son refus illégal de tenir un conseil municipal virtuel, monsieur REYNIER nous informe, par mail, le 05 mai 2020 des décisions qu'il a pris tout seul, depuis début avril.

Nous constatons donc :

- décision n°2020.04.43.D, qu'il décide le **23 avril 2020** de demander à madame la DGS de passer commande de 70 000 masques de protection lavables pour un montant de 176 400 euros, pour une livraison le **11 mai 2020**.
- décision n°2020.04.44.D, qu'il décide le **28 avril 2020** de conclure une commande de 130 cartons de 6 flacons de gel hydro-alcooliques pour un montant de 7 584 euros, pour une livraison 5 jour ouvrés à réception de commande, soit au mieux le **6 mai 2020**.
- décision n°2020.04.45.D, qu'il décide le **28 avril 2020** de conclure une commande de 10 000 masques chirurgicaux pour un montant de 7 500 euros, pour une livraison au plus tard le **10 mai 2020**.

Alors, comment pouvait-il annoncer dans son document de propagande électoral d'entre deux tours, que tout avait été fait en matière de commande, **si ce n'est que pour tromper les électeurs ?**

Csikel alain

